



# FACILITÉS DE CIRCULATION (FC)

QUESTIONS & RÉPONSES

# L'UNSA VOUS DIT TOUT

Après avoir sollicité l'entreprise à la demande de nos adhérents, l'UNSA vous informe sur quatre points. Que vous soyez agent, retraité ou ayant droit, voici les informations de dernière minute concernant vos FC.



PROACTIVE SUR LES QUESTIONS LIÉES AUX FACILITÉS DE CIRCULATION POUR LES ACTIFS, LES RETRAITÉS ET LES AYANTS DROIT, L'UNSA SE TIENT À VOTRE DISPOSITION SI VOUS ÉProuVEZ DES DIFFICULTÉS.

[federation@unsa-ferroviaire.org](mailto:federation@unsa-ferroviaire.org)

## #1

Je suis ayant droit et je dois emprunter le réseau Île-de-France, comment dois-je procéder ? Les contremarques sont-elles toujours délivrées ?

Les contremarques de passage ainsi que les titres de transport pour les agents et les ayants droit sont toujours disponibles sur demande à l'ensemble des guichets.



UNSA-FERROVIAIRE





## #2

Et si je suis agent ou retraité ?

Si votre Pass Carmillon n'a pas déjà été validé pour le réseau Transilien, vous devez le valider dans un distributeur automatique de billets (DAB) SNCF et non RATP.

## #3

Et si je suis ayant droit et je voyage avec une case digitale ?

Les bornes de contrôle automatique banlieue (CAB) en Île-de-France ne lisent pas les QR Codes et il n'y a pas d'évolution prévue par Transilien pour l'instant.

### VOUS AVEZ DEUX SOLUTIONS

- #1 Demander en amont de votre voyage une contremarque de passage aux guichets.
- #2 Demander l'ouverture du portillon *via* les bornes d'appel qui sont près des CAB si vous n'avez pas la contremarque et s'il n'y a pas de guichets disponibles.

## #4

Je suis retraité. Qu'en est-il des cases antérieures à 2005 qui doivent être transférées sur *Mes facilités de circulation* ? Cette demande n'est possible que lorsque la dématérialisation a été effectuée (cas des ayants droit des actifs) et pour les retraités qui ont déjà créé leur compte.

Soit vous vous connectez sur le site *Service aux retraités*, rubrique *Poser une question / Mes FC dématérialisées / Fichets antérieurs à 2005*, soit vous appelez le 0809 400 110, rubrique *Dématérialisation des FC*.



UNSA-FERROVIAIRE